LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN PLACE D'ESPACES ANTIFUMÉES PUR POUR LES COMMUNAUTÉS EN CAS D'INCENDIES DE FORÊT

Objectif:
Ce document fournit des conseils pratiques aux communautés souhaitant établir et maintenir des espaces antifumées afin de protéger la santé publique lors d'événements liés à la fumée des feux de forêt.

Contexte:
La fumée des feux de forêt peut rendre l'air dangereux à respirer.

Elle contient des polluants tels que les particules fines (PM2.5), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). L'exposition à ces polluants peut entraîner des problèmes de poumons et de coeur, en particulier chez les personnes vulnérables comme les jeunes enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant de problèmes de santé.

Qu'est-ce qu'un espace antifumée ?
Les espaces antifumées sont des environnements intérieurs désignés — tels que les bibliothèques, les centres communautaires, les écoles ou les centres commerciaux — où des mesures sont mises en place pour améliorer la qualité de l'air et offrir un soulagement temporaire face à la fumée des feux de forêt.

Ces espaces permettent aux gens de rester en sécurité lorsque la qualité de l'air extérieur est affectée par la fumée.

Caractéristiques d'un bon espace antifumée :
Pour maintenir un air intérieur propre, ces lieux devraient considérer les éléments suivants :

- **Bonne filtration de l'air** :
- **Systèmes CVC (chauffage, ventilation, climatisation)** : Équipés de filtres capables de capturer les particules fines (PM2.5). Les filtres doivent avoir une valeur MERV de 13 ou plus.

- **Purificateurs d'air portatifs HEPA** : Utilisés lorsque les améliorations CVC ne sont pas possibles. Choisir l'équipement en fonction de la taille de l'espace à filtrer.
- **Conception des entrées** : Zones de transition pour minimiser l'exposition directe à l'air extérieur lors des entrées et sorties.
- **Personnel formé** : Gestionnaires de site capables de surveiller les systèmes CVC et de réagir aux changements de qualité de l'air.
- **Fenêtres et portes fermées** : Pour empêcher la fumée de pénétrer. Si possible, sceller les fenêtres pour réduire l'infiltration d'air extérieur.
- **Limiter les activités qui affectent la qualité de l'air intérieur** : Éviter les bougies, le tabac et les produits chimiques forts. Dans les bâtiments avec cuisine ou cafétéria, éviter la cuisson et l'utilisation de hottes si possible, ou sinon prévoir ces activités aux périodes où la fumée extérieure est faible car ceux-ci peuvent affecter la qualité de l'air intérieur.
- **Température et humidité contrôlées** : Garder l'espace en dessous de 26 °C et éviter une humidité excessive.
- **Source d'alimentation de secours** : Pour assurer le fonctionnement des systèmes d'air en cas de panne de courant.

Considérations supplémentaires :

- **Planification de l'occupation** : Déterminer à l'avance le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies en toute sécurité.
- **Surveillance de la qualité de l'air** : Utiliser des moniteurs de qualité de l'air si possibles. Les conditions cibles sont :
- PM2.5 : aussi bas que possible, inférieur aux niveaux extérieurs.
- CO : inférieur à 10 ppm
- CO_2 : inférieur à 1000 ppm.
- Température : inférieure à 26 °C.
- Humidité relative : entre 35 et 50 %.
- Autres polluants (NOx, HAP, COV) : aussi bas que possible.
- **Entretien des filtres** : Avoir en main des filtres de rechange et planifier des remplacements réguliers.
- **Modes de ventilation** : Alterner entre recirculation et apport d'air frais selon les conditions extérieures.
- **Protocoles de nettoyage** : Utiliser des chiffons ou des vadrouilles humides pour éviter de soulever la poussière. Limiter l'usage de produits chimiques.

Pour plus d'informations, consultez le document suivant :
Lignes directrices relatives aux espaces antifumée pendant les épisodes de fumée de feux de forêt, Santé Canada, 2020.

08-26-2025